



Indemnités journalières que me doit ma patronne

Par **nini88**, le **03/02/2015 à 15:08**

bonjour je suis en arrêt maladie depuis septembre 2014 et je n'est que des remboursements de la cpam est ce que ma patronne doit me donner une indemnité journalière car je n'ai jamais rien reçu de sa part que faire pouvez vous m'aider si il vous plait je ne sais plus quoi faire merci d'avance

Par **P.M.**, le **03/02/2015 à 16:35**

Bonjour,
Cela dépend déjà de votre ancienneté au jour de l'arrêt-maladie et éventuellement de la Convention Collective applicable...